



COMMUNE DE HOHROD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 17 juin 2016-

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 21 H 10'

Etaient présents : Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER,
Mr Matthieu BONNET, Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER,
Mme Sophie POGGIO

07

Absent et excusé : **03** Mme Emilie BLAISE, Mr Dominique ECK, Michel DEYBACH

Absent et non excusé : **00**

Procurations **02** Mr Dominique ECK a donné procuration à Mr Matthieu BONNET
Mr Michel DEYBACH a donné procuration à Mr Charles FRITSCH

Mr Willy FRITSCH est nommé secrétaire de séance

1. Approbation de la réunion du 19 mai 2016
2. Aménagement Grange : approbation projet aménagement et demande de subvention
3. Seml Maison Du Fromage :
 - Le rapport 2015 – assemblée spéciale des communes – SEML MDF
 - Dissolution anticipée de la SEML MDF
 - Décision modificative pour constater la valeur des actions détenues : SEML MDF
4. Finances communales : vote de crédits
5. Classement du Bärenstall en site funéraire 14-18 avec reconnaissance UNESCO
6. Communications diverses et Divers

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU de la réunion du 19 mai 2016

Le compte rendu a été transmis aux Conseillers. Il est approuvé à l'unanimité par les Conseillers présents à cette réunion.

2. AMENAGEMENT GRANGE : APPROBATION PROJET AMENAGEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

2.1. APPROBATION PROJET AMENAGEMENT GRANGE

Préambule : un projet détaillé d'aménagement de la grange dans le cadre d'une rénovation du patrimoine a été présenté aux membres du Conseil Municipal au cours d'une réunion des Commissions réunies : diverses améliorations techniques sont ainsi proposées en vue de la réalisation des travaux suivants et ce dans un souci de maintien de l'ensemble architectural existant, en raison de sa valeur patrimoniale au centre du village :

- démolition du garage situé en bordure de la Rue Principale
- Aménagement du bâtiment existant (grange) du rez de chaussée en salle de rencontre
- création cuisine, WC, ascenseur à l'arrière du bâtiment
- Réalisation d'un plateau à l'étage sans affectation précise des lieux pour le moment
- isolation toiture (en variante)
- ménagement de l'étage de l'ancienne cave en lieu de rencontre "ouvert"
- aménagement sorties de secours
- création d'une aire de rencontre à l'extérieur

Montant estimé du projet, honoraires compris : 470.000.- € H.T.

Mr le Maire précise que la trésorerie et les réserves existantes permettent d'envisager la réalisation de ces travaux de manière optimiste. Des demandes de subventions sont en cours. Les résultats des consultations permettront de décider l'engagement des travaux lot par lot.

Les Conseillers sont ensuite invités à se prononcer sur la réalisation ou non du projet d'aménagement de la grange dans la cadre d'une rénovation de patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par Neuf Voix " Pour "

- de procéder à la démolition du garage existant en bordure de la Route principale
- de charger Mr le Maire d'instruire et de signer le dossier de Permis de Démolir à intervenir
- de réaliser le projet d'aménagement de la grange dans le cadre d'une rénovation du patrimoine sous maîtrise d'ouvrage de la Commune
- d'approuver le coût des travaux estimés à 470.000 € H.T.

Mr le Maire rappelle qu'un montant de 40.000.- € a été inscrit au Budget Primitif 2016 en vue du démarrage des travaux en 2016.

2.2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Municipal ayant approuvé le projet d'aménagement de la grange dans le cadre d'une rénovation du patrimoine sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, Mr le Maire informe les Conseillers qu'au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants, le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 20 % du coût H.T. des travaux, aide plafonnée à 20 000.- euros.

Mr le Maire propose de solliciter, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la grange dans le cadre d'une rénovation de patrimoine, une subvention de 20.000.- € (montant maximum au regard du coût global du projet soit 470 000.- € H.T.) au titre du plan régional de soutien à l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- charge Mr le Maire d'instruire une demande de subvention de 20.000.- € au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants,
- autorise Mr le Maire à signer tout document y afférent

3. SEML MAISON DU FROMAGE :

●LE RAPPORT 2015 – ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES

●SEMLMDFDISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SEML MDF

●DECISION MODIFICATIVE POUR CONSTATER LA VALEUR DES ACTIONS DETENUES : SEML MDF

3.1 LE RAPPORT 2015 – ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES – SEMLMDF

En vertu de l'article 1524-5 du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

Mr le Maire informe les Conseillers qu'il ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de la SEML.

Ces présentations apportées,

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport et, après en avoir délibéré

PREND ACTE du rapport

3.2. DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SEML MDF :

Le conseil d'administration de la SEML Maison du Fromage s'est réuni le 10 mai dernier pour examiner les comptes 2015 de la SEML.

Les résultats de l'exercice 2015 laissent apparaître une perte de 211 872,74 €. Compte tenu de ce résultat, le conseil d'administration de la SEML du 10 mai 2016 a constaté que les capitaux propres de la SEML étaient inférieurs à la moitié du capital social.

Par ailleurs, à l'occasion de cette réunion, le conseil d'administration a été informé de la prochaine procédure de délégation de service public qui va être lancée par la Communauté de Communes pour trouver un gestionnaire à la Maison du Fromage à compter de l'exercice 2017.

Le conseil d'administration, au vu de la situation de la SEML qui se trouve dépourvu de capital social suffisant et de personnel pour assurer cette mission, a décidé de ne pas postuler à cette délégation de service public pour la gestion de la Maison du Fromage à compter de 2017.

Dans la mesure où l'objet social de la SEML réside dans l'exploitation de l'outil touristique « La Maison du Fromage de la Vallée de Munster », le conseil d'administration de la SEML propose la dissolution anticipée de la SEML.

La société en liquidation conservera la personnalité morale jusqu'à la clôture de la liquidation. Elle sera désignée par sa dénomination sociale suivie de la mention « société en liquidation », avec mention du liquidateur. Le commissaire aux comptes restera en place pendant toute la durée de la liquidation.

Le conseil d'administration de la SEML a indiqué que tous les actionnaires seraient convoqués en fin de liquidation pour statuer sur le compte définitif de liquidation, donner quitus éventuellement au liquidateur et constater la clôture de la liquidation.

Conformément aux articles L 1521-1 à L 1525-3 du code général des collectivités territoriales relatifs aux sociétés d'économies mixtes locales, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de la dissolution anticipée de la SEML Maison du Fromage, ouvrant droit à la période de liquidation amiable.

Mr le Maire informe les Conseillers qu'il ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de la SEML.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix

PREND ACTE que la SEML Maison du Fromage ne présentera pas de candidature dans le cadre de la Délégation de service public pour la gestion de la Maison de la Fromage à compter de 2017

DECIDE de se prononcer favorablement pour la dissolution anticipée de la SEML Maison du Fromage ouvrant droit à la période de liquidation amiable

AUTORISE le représentant de la Commune aux assemblées générales de la SEML MDF à voter toutes les résolutions visant à la réalisation effective de la dissolution anticipée et de la liquidation amiable de la société

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités utiles

3.3. DECISION MODIFICATIVE POUR CONSTATER LA VALEUR DES ACTIONS DETENUES : SEML MDF

L'assemblée générale de la SEML Maison du Fromage va prendre connaissance du résultat d'exploitation de l'exercice 2015. Compte tenu de la perte enregistrée au cours de l'exercice, il convient de considérer que le capital social de la SEML est nul. Par conséquent, la valeur nominale des actions détenues par commune diminue de 3.81 € à 0 €. Il convient d'acter comptablement cette situation dans le cadre d'une Décision modificative

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 9 Voix de prendre la décision modificative suivante :

Décision modificative N 2 relative à la constatation du capital social de la SEML MDF - valeur à zéro

Valeur des actions détenues par la commune après
recapitalisation 38,10 €

Dépenses fonctionnement		€ 38.10
6068		€ 38.10

Recettes fonctionnement		€ 38,10 €
7866	Reprise sur provision pour dépréciation d'actif financier	€ 38,10

4. FINANCES COMMUNALES : VOTE DE CREDITS**Délibération modificative N° 1 Budget SE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les frais d'études engagés en 2015 pour le projet de captage de source au Ried, pour un montant de 3 420.- euros TTC doivent être amortis à compter de l'exercice 2016.

la régularisation à opérer est la suivante :

Base amortissement : 3 420.- € taux 20 % (5 ans) Montant de l'amortissement : 684.- €

Pour cela il y a lieu de voter des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les crédits suivants :

Budget SE :	Dépenses C/ 6811-042 + 685.- €	Recettes C/28031-040 : + 685.- €
-------------	--------------------------------	----------------------------------

5. CLASSEMENT DU BÄRENSTALL EN SITE FUNERAIRE 14-18 AVEC RECONNAISSANCE UNESCO :

L'association « Paysages et sites de Mémoire de la Grande Guerre » a pour objet de constituer pour les sites en France, le dossier de candidature pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco les « sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre –Front Ouest ». L'Etat français a inscrit ce projet sur sa liste indicative et escompte, selon l'avancée du dossier, le dépôt de ce dernier en janvier 2017 pour viser une inscription courant 2018.

Les départements français impliqués, dont le Haut-Rhin, se sont mobilisés et ont adhéré à l'association, contribuant aussi activement à l'élaboration du dossier.

Une centaine de sites en France et en Belgique, répartis le long du front occidental de la Mer du Nord à la Suisse, sont potentiellement proposés. Parmi eux, on trouve le secteur mémoriel du Linge avec le cimetière militaire du Wettstein côté français et de Hohrod-Bärenstall côté allemand.

La Commune de Hohrod est concernée par ce secteur mémoriel, et en particulier le cimetière de Hohrod-Bärenstall.

Le secteur du Linge est emblématique de la violence des combats et de la guerre de position dans les Vosges avec comme résultante, la mort de masse matérialisée par les croix alignées, alors que ombre de soldats restent encore ensevelis dans le terrain retourné par les obus, baptisé le "tombeau des chasseurs", Il fut classé monument historique dès 1921 à ce titre. Il illustre, l'inhumanité de la guerre et la volonté d'inhumer, individuellement les soldats morts au combat.

Cette volonté est restée intacte des décennies plus tard lors de la découverte fortuite de dépouilles, matérialisée par des croix in situ, qui ont donné régulièrement lieu à des cérémonies de transfert dans les cimetières. Aussi, les deux cimetières de part et d'autre du front, dans cet environnement montagneux préservé, sont entourés de nombreux éléments concentrés dans un périmètre de moins de 3 km² qui contribuent à faire de ce site un haut lieu de mémoire doté d'un musée-mémorial.

Le cimetière du Wettstein est un cimetière de regroupement créé à partir du cimetière originel provisoire de 1915. L'histoire du lieu nous enseigne que pour honorer leurs morts, les soldats français ont édifié, en plein conflit, un monument commémoratif comportant une croix latine formée de troncs d'arbres tombés sous les obus. Dans cet esprit commémoratif, elle fut conservée lors de l'aménagement, puis remplacée par un monument de même forme en 1939.

Le cimetière de Hohrod-Bärenstall est un cimetière de regroupement créé par les Français après-guerre à partir du cimetière originel, ouvert en 1916 par les Allemands juste en face. Depuis, les travaux d'aménagement ont conféré au bien les caractéristiques allemandes classiques (plantation de pins originaires de Bavière, murs d'enceinte). Pour honorer ses morts, l'armée allemande a érigé également durant la guerre un monument de forme pyramidale toujours en place.

Cette candidature implique une protection forte du site dans la législation du pays, pour pouvoir être examinée par l'Unesco. Cette protection ne pourra pas être effective mais la procédure devra être au moins amorcée. Pour ce site la protection nécessaire et adéquate est une inscription en tant que site naturel classé par la DREAL.

L'inscription du bien doit contribuer à une conservation durable pour les générations futures et une gestion raisonnée des lieux, tout en inscrivant le site dans les réseaux mondiaux, conférant une reconnaissance certaine aux biens et une nouvelle image au territoire. Il devrait en résulter une dynamique économique locale renouvelée et un élan à la protection de l'environnement garante de la préservation du cadre de vie. Cette inscription est susceptible en particulier de stimuler la fréquentation touristique et l'attractivité économique locale, mais ne devra pas porter préjudice aux caractéristiques naturelles du site protégé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde son soutien au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des « sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre-Front Ouest » porté par l'association paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre soutenue par le Département du Haut-Rhin,
 - Demande à Madame la Ministre de L'Ecologie, de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, sous couvert de Monsieur le Préfet du Département du Haut-Rhin, de lancer les études paysagères **et historiques préalables au projet de classement de site concernant le secteur du Linge, dont le cimetière de Hohrod-Bärenstall**, selon un périmètre à préciser selon une procédure participative,
 - Autorise le Maire à engager toutes les démarches et formalités nécessaires et à signer tout acte à intervenir

6. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS : DOSSIER DP- DIVERS

6.1. COMMUNICATIONS DIVERSES

6.1.1. COMMUNE NATURE :

Mme Francine DIERSTEIN-MULLER fait part aux Conseillers du projet d'engagement de la commune dans la démarche "Commune Nature" Zéro pesticide, ainsi que les démarches entreprises en vue de la mise en place d'un programme actions à développer sur l'ensemble du ban communal et auprès des citoyens de la commune.

Depuis plusieurs années, la Commune a déjà entrepris une politique de réduction d'utilisation de produit chimique dans le cadre des travaux de désherbage et d'entretien des espaces verts : acquisition d'un désherbeur thermique.

Il est ainsi proposé la signature d'une charte qui traduit l'engagement volontaire de la collectivité dans une démarche progressive et continue de réduction voire de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien et la gestion des espaces communaux : espaces verts, voiries, parking etc... l'accompagnement des collectivités dans cette démarche est assuré par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), dans le cadre de ses missions d'assistance aux communes, financé par la Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Une réunion d'audit à laquelle sera associée Mme Mireille FRESSIER, responsable du fleurissement dans la Commune et M Denis BURGER responsable des espaces verts aura lieu le mercredi 22 juin prochain.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne son accord pour l'engagement de la Commune dans la démarche "Commune Nature"
- Charge Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, responsable de ce dossier, de signer la charte et de préparer les annexes du dossier (plan de désherbage communal et plan de gestion différé), d'engager les axes de communication.

6.1.2. DESIGNATION DELEGUE SIVU FORESTIER :

Mr le Maire informe qu'il y a lieu de désigner à nouveau un second délégué au Sivu Forestier aux côtés de l'Adjoint Charles FRITSCH car chaque Commune est représentée au sein du Comité par deux délégués (en remplacement du délégué précédent Francis LAU)

Mr Matthieu BONNET se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Désigne Mr Matthieu BONNET en qualité de délégué au Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster

6.1.3. VOTE SUBVENTION Association MARTLA :

Les Conseillers sont informés que les travaux de réalisation d'un sentier de liaison au Hohrodberg, initiés par l'association MARTLA, sont achevés ; et ce également à la satisfaction du Club Vosgien de Munster qui a participé à une journée de travail.

Mr le Maire propose aux Conseillers de voter une subvention à l'association MARTLA qui s'investie dans plusieurs domaines afin de dynamiser la vie locale.

le Conseil Municipal, après délibération, vote une subvention pour l'association MARTLA d'un montant de 300.- euros pour l'année 2016.

Les crédits votés sur le compte 6574 sont suffisants.

6.1.4. URBANISME :

Mr le Maire fait part aux Conseillers d'un projet de construction d'un bâtiment agricole au lieu-dit Roskopf par l'EARL Les Hautes Chaumes représentée par Mrs Jean Paul et Michel DEYBACH

L'implantation projetée de ce bâtiment ne permet pas de répondre aux règles définies dans le Règlement Municipal de Construction, par rapport aux limites séparatives, et ce en raison de la configuration de la parcelle cadastrée sous-section 2 N° 312 qui sert d'assise au bâtiment projeté.

Une servitude de "cour Commune" permettrait de régler ce problème.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

- d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte notarié à intervenir entre la Commune et l'EARL Les Hautes Chaumes représentée par Mrs Jean Paul et Michel DEYBACH
- décide que les frais notariés seront à la charge de l'EARL Les Hautes Chaumes représentée par Mrs Jean Paul et Michel DEYBACH

6.2. DIVERS :

- Mme Francine DIERSTEIN-MULLER rend compte de la réunion du Comité Consultation Communal Ecole qui a eu lieu le 16 courant : à l'ordre du jour : bilan année scolaire, perspectives d'effectifs en diminution, auxquelles il faudra prêter toute l'attention nécessaire pour les années à venir. De nouvelles demandes d'alternative au périscolaire nécessitent également réflexion.
- Mr Charles FRITSCH rend compte des travaux de drainage réalisés dans le Chemin des Prés dans le cadre d'une initiative citoyenne
- les prochaines dates à retenir sont les suivantes :
 - 26 juin : rencontres musicales du CMJ au Wahlenstall
 - 06 juillet : commissions réunies
 - 12 juillet : commission voirie et réseaux : aménagement parking

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 22 h 25.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 17 juin 2016

1. Approbation de la réunion du 19 mai 2016
2. Aménagement Grange : approbation projet aménagement et demande de subvention
3. Seml Maison Du Fromage :
 - Le rapport 2015 – assemblée spéciale des communes – SEML MDF
 - Dissolution anticipée de la SEML MDF
 - Décision modificative pour constater la valeur des actions détenues :
SEML MDF
4. Finances communales : vote de crédits
5. Classement du Bärenstall en site funéraire 14-18 avec reconnaissance UNESCO
6. Communications diverses et Divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjoint		
Matthieu BONNET	Adjoint		
Emilie BLAISE	Conseillère Municipale		

Michel DEYBACH	Conseiller Municipal	Procuration à Charles FRITSCH	
Dominique ECK	Conseiller Municipal	Procuration à Matthieu BONNET	
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale		

COMMUNE DE HOHROD

PV CM DU 17/06 /2016